

APPEL A PROJETS

La Trame Verte et Bleue dans Belledonne

Fiche de présentation - Session de candidature 2024



Le Contrat Vert et Bleu Belledonne soutient les projets des communes et intercommunalités de préservation, maintien et restauration des continuités écologiques.

CONTRAT VERT & BLEU
Belledonne

Bénéficiaires : communes et intercommunalités situées sur le périmètre du CVB Belledonne

Objectifs et types de projets soutenus :

Milieux naturels et habitats d'intérêts

Préservation, maintien et restauration des milieux naturels et habitats d'intérêts pour la faune et la flore (*ex. prairies naturelles, forêts anciennes, clairières, marais, tourbières, sources et lacs...*)

- ▶ Milieux naturels dégradés, renaturation,
- ▶ Diversification et création d'habitats,
- ▶ Lutte contre les espèces exotiques et invasives...

Connexion intra et inter massifs

Restauration des continuités écologiques

- ▶ Trame verte : passages à faune, réseaux de haies, prairies fleuries, ripisylves...
- ▶ Trame bleue : réseaux de mares ou de zones humides, ruisseaux...

Conciliation des usages

Conciliation des usages entre **tourisme, pastoralisme, forêt, biodiversité, agriculture...**

- ▶ Travaux d'aménagement de sites spécifiques pour le partage des usages

Améliorer la connaissance

- ▶ Inventaires naturalistes, études **avant travaux**

Sensibilisation et pédagogie

- ▶ Outils de communication pérennes
- ▶ Aménagements pédagogiques

La trame noire

- ▶ Etude préalable à un plan d'action
- ▶ Création et maintien de zones noires sans éclairage



Parmi les critères de sélection :

- ▶ S'intégrer dans une **vision de moyen et long terme** en faveur de la biodiversité.
- ▶ Favoriser la **participation citoyenne** et la recherche de **concertation** entre les usagers du territoire.
- ▶ Priorité donnée aux **projets d'investissement**, dont travaux de restauration, d'aménagement et de maintien des continuités écologiques.





Belledonne



Modalités de soutien :



- ▶ Un **accompagnement financier**, avec le soutien de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, des Départements de l'Isère et de la Savoie :

- Taux modulé **jusqu'à 80%** de la dépense éligible
- **20% d'autofinancement** obligatoire
- **Dépenses éligibles** : études préalables, acquisitions foncières, travaux, suivis, inventaires, matériels, supports de communication, animation...



- ▶ Un **accompagnement technique** par l'Espace Belledonne : émergence du projet, montage des dossiers de subventions, suivi et évaluation de l'action, communication et valorisation, mise en réseau.



Calendrier 2024 :



- ▶ Dépôt des dossiers : jusqu'au **22 mars 2024**
- ▶ Comité de sélection : **printemps 2024** (date communiquée ultérieurement)



Les étapes pour candidater :

1. Un premier échange avec l'Espace Belledonne **obligatoire**

2. Dépôt du [dossier de candidature](#) auprès de l'Espace Belledonne (envoi de la fiche projet par mail **avant le 22 mars 2024**)

3. Pour les candidats pré-sélectionnés, présentation du projet devant le comité de sélection au **printemps**

4. Pour les candidats sélectionnés, dépôt du [dossier unique de demande de subvention](#) (Région & Département) auprès de l'Espace Belledonne

Le [règlement complet](https://espacebelledonne.fr/contrat-vert-et-bleu/) est disponible sur <https://espacebelledonne.fr/contrat-vert-et-bleu/>

